

Image not found or type unknown



restitution de la caution suite à dégat sur plan de travail

Par **bellec**, le **07/06/2012** à **18:26**

Bonjour,

Voilà j'ai loué un studio sur Brest pendant quelques mois et je dois rendre les clefs ce week-end, une nuit de l'eau à du rester sur le plan de travail de la cuisine (en aggloméré)et elle s'est infiltré par le bord dans le bois reconstitué et à formé une cloque d'environ 5cm de diamètre, ma question est donc peuvent-ils me retenir de l'argent sur la caution sachant que la cuisine est une pièce avec de l'eau, pour moi c'est du soit une mauvaise pose du plan de travail soit a un matériau inadapté ou bas de gamme! qu'en pensez-vous?

Merci

Bellec